

### CIRCULATION DES VÉHICULES UTILITAIRES

Le Conseil municipal demande la collaboration des conducteurs de véhicules utilitaires et des propriétaires des entreprises de camionnage afin de faire preuve de sécurité sur la rue Canada et dans les rues secondaires. L'utilisation du **frein moteur n'est pas autorisée à l'intérieur des limites de même que les silencieux modifiés** (straight pipe). Les **routes provinciales** (rues Canada et Mgr Martin-Est) de même que les **rues d'accès secondaires** (rues Martel, Guimond et Industrielle) **doivent être empruntées en premier lieu par les conducteurs de véhicules utilitaires**. La vitesse doit être respectée sur la rue Canada, et par les conducteurs de véhicules utilitaires et par les automobilistes, tout en attachant une attention particulière aux piétons. Il importe pour ces derniers d'utiliser le bouton-poussoir avant de traverser la rue à l'intersection des rues Canada/Mgr Martin. La **circulation des véhicules tout terrain sur nos routes n'est pas autorisée en vertu de la Loi sur les véhicules tout terrain**, à moins que ce ne soit pour la traversée en ligne droite d'une route. En vue de maintenir un niveau de sécurité acceptable sur la rue Canada et dans les rues municipales, le Conseil demande la collaboration de tous les citoyens-nes.

### BARRICADES/TRAVAUX DE CONSTRUCTION

Lorsque le service des travaux publics effectue des réparations aux conduits sous-terrains ou autres travaux reliés au système routier, des barricades sont installées afin de signaler la section qu'il ne faut pas traverser. Ces barricades sont dans le but d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes. **ELLES NE DOIVENT DONC JAMAIS ÊTRE DÉPLACÉES**. Si vous remarquez que des barricades ont été déplacées, s.v.p. communiquer auprès de la Municipalité au 235-2425 ou au 235-3322 après les heures de bureau.

### ARRÊTÉ SUR LES CHIENS

Chaque propriétaire d'un chien résidant dans la Ville de Saint-Quentin est responsable de son animal et doit enregistrer celui-ci auprès de la Municipalité au plus tard le 31 mars de chaque année, au coût de \$15.00. Exceptionnellement cette année, la date d'échéance du paiement est reportée au 31 mai 2009. L'arrêté municipal no 05-95-03 a été établi en vue d'assurer un service de protection et de contrôle des chiens dans la Municipalité. À souligner que l'arrêté interdit également depuis août 1996 la présence de "pit-bull" dans les limites de la Ville. Il faut préciser que les chiens qui demeurent en permanence à l'intérieur du domicile doivent aussi être enregistrés à chaque année. Également, on remarque que lors des promenades des chiens par les propriétaires, des excréments sont laissés par les chiens sur le trottoir des rues municipales. Il est du devoir de **chaque propriétaire de s'assurer que ces excréments soient ramassés**. Il existe des contenants en papier très utiles à cette fin. La Ville de Saint-Quentin demande la participation des citoyens et citoyennes en vue d'assurer la sécurité et le bien-être des gens et par le fait même, la protection des chiens dans la Municipalité.

### AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE LOTS SITUÉS DANS LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE FIVE FINGERS

La Ville propose aux propriétaires de traverses de cours d'eau situées dans le bassin désigné du ruisseau Five Fingers, des **partenariats financiers afin de voir à la réfection de ces traverses de cours d'eau existantes, si nécessaire**. Informations : M. Martin LaChapelle de FOREAU au 737-8234 ou à l'Hôtel de Ville au 235-2425.

### PERMIS DE CONSTRUCTION

Nombre de projets de construction ou de rénovation nécessitent un permis de construction de la Ville. Afin d'éviter des délais inutiles, les résidents sont invités à **se présenter au bureau municipal un mois avant le début des travaux afin de compléter une demande de permis de construction ou d'aménagement**. Si la demande nécessite l'avis du Comité d'urbanisme, elle sera étudiée au cours de la réunion mensuelle du Comité prévue, pour la plupart, tous les quatrièmes mercredis du mois. Une **nouvelle construction** représente une résidence, remise, garage résidentiel, "gazebos", installation d'une remise ou d'un garage pré-fabriqués, piscine ayant 24 pouces de paroi, clôture, perron, patio et autres projets de construction majeurs; les **travaux de réparation** comprennent: le changement de fenêtres, revêtement extérieur, remplacement de bardeau d'asphalte sur différents bâtiments ou toutes autres réparations sur les biens existants; en ce qui concerne les **modifications**, elles incluent tout changement structurel (intérieur ou extérieur) ou autres, apporté à un bâtiment, tel que l'ajout d'une fenêtre, véranda, solarium, patio et projet d'agrandissement des bâtiments ou la re-localisation de ces derniers sur votre terrain. **Les frais d'émission d'un "permis de construction" sont de 25.00\$ et plus** par demande, en fonction de la valeur du projet et du zonage. De plus, un **permis d'aménagement** (10\$) est requis lors de l'installation d'une **affiche à des fins publicitaires** (affiches: auto-portante, posée à plat sur un mur, faisant saillie, sur auvent et affiche mobile); d'un **abri d'hiver** qui peuvent être installés **du 15 septembre au 15 mai de l'année suivante**. Un permis d'aménagement est émis au propriétaire d'un abri d'hiver pour véhicule automobile, au coût de 10.00\$ à la première installation. En vertu de l'arrêté de zonage, nul ne peut entreprendre un changement de l'objet auquel est affecté un terrain, un bâtiment, ou une construction (exemple: ouverture d'une garderie, salon de coiffure ou autres activités permises à votre domicile) sans avoir obtenu un préalable permis d'aménagement.

### CAPITALE DE L'ÉRABLE DE L'ATLANTIQUE

Un record de participation à la **6<sup>e</sup> édition du Festival** de la Capitale de l'Érable de l'Atlantique qui s'est déroulé du 7 au 12 avril dernier. Le comité de la Capitale de l'Érable de l'Atlantique remercie les citoyens et les visiteurs de leur remarquable participation. Merci aux généreux commanditaires, aux exposants et aux acériculteurs! .../2

## **PARC DU CENTENAIRE**

La **campagne de levée de fonds en vue de l'aménagement du Parc du Centenaire** est lancée depuis février dernier. Cette campagne est organisée en partenariat avec le comité de la Capitale de l'Érable de l'Atlantique, le comité des Fêtes du Centenaire et le Conseil de la Ville de Saint-Quentin. Les personnes, familles, organismes et entreprises désirant effectuer un don sont priées de contacter la conseillère **Jocelyne Bossé, (235-2334)** ou encore se rendre au **Centre touristique de l'ancienne gare (235-3282)**. Les dons remis feront l'objet d'une inscription officielle au **Pavillon des donateurs-riche**s qui sera érigé à cette fin. La cérémonie d'inauguration du Monument du Centenaire et du Parc du Centenaire est prévue le 4 avril 2010.

## **FÊTES DU CENTENAIRE**

Pour être bien renseignés sur les Fêtes du Centenaire, nous vous invitons à lire l'**Info-Centenaire** publié (publi-sac) à chaque mois jusqu'en 2010. Enfin, pour toute question relativement aux festivités de 2010, vous êtes invités à contacter **Mad. Adèle Perron, aide-administrative**, au 235-2704 ou 235-0242, au bureau des Fêtes du Centenaire situé au Centre touristique de l'ancienne gare. Courriel : [centenaire@saintquentin.nb.ca](mailto:centenaire@saintquentin.nb.ca)

## **VIRAGE VERT**

Dans le cadre de son virage vert, plusieurs lignes directrices ont été identifiées en vue de la mise en application de divers choix, actions et comportements écologiques par la Ville de Saint-Quentin et ses employé-e-s municipaux. Le Conseil a l'intention d'adopter des politiques officielles découlant de son Plan vert. Dans l'intervalle, la collaboration des citoyens-nes est demandée **avant de prendre la décision d'abattre un arbre mature**. En tenant compte de la longue période de croissance requise de ce grand végétal, il importe de bien considérer sa décision.

## **SEMAINE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Dans le cadre de la **Semaine nationale de la sécurité publique du 3 au 9 mai 2009**, les citoyens-nes sont invités à se rendre à l'Hôtel de Ville afin d'obtenir la nouvelle publication de Sécurité publique Canada : *Guide de préparation aux urgences 72h – Votre famille est-elle prête?*

## **DIVERS**

**Le Conseil municipal est à la recherche d'un candidat-e afin de siéger au sein du comité aviseur en matière d'urbanisme** pour un mandat de trois ans. Pour information: 235-2425.

Visitez le site web de la Ville pour l'horaire des réunions du Conseil au [www.saintquentin.nb.ca](http://www.saintquentin.nb.ca). Pour toute information, n'hésitez pas à communiquer à l'Hôtel de Ville au numéro **235-2425**, l'équipe municipale se fera plaisir de vous renseigner. Bonne saison printanière! - Suzanne Coulombe, Directrice générale/Greffière.

---

### LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE — ACTIVITÉS ÉTÉ 2009

#### Coûts d'inscription aux activités estivales:

Kin ball : \$25.00/ enfant (6 ans et plus)      Cours de natation : \$60.00 / étudiant (6 ans et plus, né en 2003 et moins)  
Jeux d'été : \$40.00 / enfant (3 à 10 ans)      Natation préscolaire : \$40/bébé jusqu'à 5 ans (5 ans et moins, né en 2004 et plus)  
Tennis : session de 1h15 avec entraîneur:\$5      Atelier d'art : \$10 / enfant (offert à l'occasion)  
Soccer avec M. Ferrari : \$60.00 / personne (enfant, adolescent-e, adulte)

Tennis: carte de saison disponible lors de l'inscription ou \$4.00/heure

Résident.....\$35.00/étudiant.....\$50.00/adulte.....\$80.00/familiale

Non-résident.....\$45.00/étudiant.....\$60.00/adulte.....\$100.00/familiale

OUVERTURE DE LA PISCINE : LUNDI 22 JUIN 2009 – 1<sup>ère</sup> session de cours de natation, du 22 juin au 17 juillet 2009

Piscine: carte de saison disponible lors de l'inscription

Résident.....\$40.00/étudiant.....\$45.00/adulte.....\$70.00/familiale

Non-résident.....\$50.00/étudiant.....\$55.00/adulte.....\$90.00/familiale

Coût d'une entrée quotidienne (baignade): \$2.00/préscolaire.....\$3.00/étudiant.....\$4.00/adulte

Inscription au bureau municipal:

→ Mercredi 27 mai de 10h à 21h ; → jeudi 28 mai de 10h à 21h ; → vendredi 29 mai de 10h à 12h

INFO: Claire Bossé 235-1951

\*\*\* NOUS APPRÉCIERIONS VOTRE COLLABORATION EN VUE DE RESPECTER CES TEMPS D'INSCRIPTION \*\*\*

---

### AVIS AUX ÉTUDIANTS-ES DE SAINT-QUENTIN

Afin de permettre aux étudiants des universités et collèges d'avoir la chance de présenter une demande d'emploi à la municipalité, la période de remise des formulaires étudiants a été prolongée. Le formulaire est disponible sur le site web de la Ville au [www.saintquentin.nb.ca](http://www.saintquentin.nb.ca) ou en vous rendant à la réception de l'Hôtel de Ville d'ici le vendredi 8 mai 2009 aux heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi de 9h à 12h et 13h à 17h et le vendredi de 9h à 12h.  
Information : Claire Bossé 235-1951